

4. PRIORITÉS

Mettre en oeuvre le Plan de gestion de l'environnement d'MAECI. (JEN/Secteurs)

Revoir, avec tous les secteurs, la nouvelle exigence concernant l'élaboration d'une stratégie de développement durable, et obtenir leur contribution. (JEN/Secteurs)

Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie ministérielle de développement durable. (JEN/AGE/Secteurs)

Évaluer continuellement les politiques, programmes, lignes directrices et règlements d'MAECI, afin de déterminer les éléments qui favorisent le développement durable ou qui y font obstacle. (JEN/AGE/Secteurs)

Donner des conseils et de l'aide au sujet des politiques, programmes et projets qui favorisent le développement durable au Canada et à l'étranger. (JEN/AGE/Secteurs)

B. ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION

1. FONCTION

Offrir au personnel d'MAECI des programmes d'information, de formation et de sensibilisation en matière d'environnement.

2. RESPONSABILITÉ

JEN coordonne les programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'environnement, en consultation avec l'ICSE.

3. CONTEXTE

«L'écologisation» des activités d'MAECI et l'application de bonnes pratiques de gestion de l'environnement au Canada et dans les postes à l'étranger reposent essentiellement sur l'éducation, la formation et la sensibilisation, et non sur les procédures et la réglementation.

Depuis longtemps, le personnel d'MAECI fait figure de chef de file en ce qui a trait aux efforts déployés par le Canada en vue de promouvoir le développement durable sur la scène internationale. Il a cependant moins d'expérience dans l'intégration de considérations environnementales dans ses activités quotidiennes et dans la prise en compte de telles considérations dans l'élaboration des